



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 92/18

Objet

Contrat de Territoire du Pays
Dolois 2018-2020

Secrétaire de séance

Jean-Louis MIGNOT

Rapporteur :

Jean-Michel DAUBIGNEY

Conseil Communautaire
27 septembre 2018
Damparis - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 62
Nombre de procurations : 12
Nombre de votants : 74
Date de la convocation : 19 septembre 2018
Date de publication : 05 octobre 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL Bouchard, D. Bernardin, JM Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, T. Druet, JP. ichère, JB. Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez, JP Lefèvre, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, E. Schlegel, JC Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, JL Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. Francois, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :
P. Verne à JP Fichère, A. Albertini à D. Bernardin, M. Giniès à C. Crétet, F. Barthoulot à JC Wambst, M. Berthaud à P. Jaboviste, C. Bourgeois-République à J. Péchinot, C. Demortier à J. Gruet, F. Dray à P. Jobez, D. Germond à JP Cuinet, S. Hédin à L. Bernier, I. Mangin à N. Jeannet, S. Marchand à S. Champanhet.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
JC Lab, S. Kayi, JM Sermier, I. Voutquenne, A. Diebolt, A. Courderot, J. Dayet, F. David, V. Chevriaut, P. Tournier.

Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement du territoire, la Région Bourgogne-Franche-Comté met en œuvre depuis près de 25 ans une politique de contractualisation avec les territoires en faveur d'opérations relevant du développement local. Cette politique a constamment évolué afin de pouvoir s'adapter aux nouveaux enjeux régionaux et aux besoins des territoires.

La nouvelle politique de cohésion territoriale et d'aménagement du territoire, adoptée lors de l'Assemblée plénière du 30 juin 2018, favorise un développement régional équilibré en s'appuyant à la fois sur un réseau métropolitain, un tissu de villes intermédiaires, les territoires de projet, les quartiers « politique de la ville » et les villages porteurs d'une ruralité dynamique.

La politique contractuelle est un des principaux outils de la politique de cohésion territoriale poursuivie par la Région, qui vise à répondre aux quatre grands enjeux stratégiques régionaux suivants :

- L'accueil de nouveaux actifs et de population et le renforcement de l'attractivité,
- La transition énergétique territoriale,
- Le renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs-centre) et leurs centralités,
- La gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain.

Afin de pouvoir mettre en œuvre des actions permettant de répondre à ces enjeux régionaux prioritaires, une nouvelle contractualisation entre la Région, l'ARAPT du Pays Dolois et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est proposée pour la période 2018-2020, avec comme choix d'axe central l'accueil et l'attractivité du territoire.

Cet axe stratégique de développement s'inscrit dans la continuité de la précédente contractualisation et permet de garantir une cohérence d'ensemble sur les projets des quatre EPCI

qui composent le Pays Dolois (la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Communauté de Communes de Jura Nord, la Communauté de Communes du Val d'Amour et la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne).

Le programme annuel envisagé s'appuie sur une stratégie de territoire qui se décline en 5 points :

- 1/ Profiter des espaces naturels et les préserver
- 2/ Mettre en valeur les principaux aspects touristiques du Pays
- 3/ Préconiser une agriculture douce et conférer une valeur ajoutée aux produits agricoles
- 4/ Développer les services à la personne
- 5/ Développer une offre culturelle adaptée et améliorer la gouvernance touristique et culturelle

Par délibération du 20 juillet 2018, l'ARAPT du Pays Dolois a validé le contrat de territoire du Pays Dolois 2018-2020, annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTER** la stratégie de territoire définie conjointement avec l'ARAPT du Pays Dolois et figurant au contrat de territoire ci-annexé,
- **VALIDER** les projets proposés pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la période 2018-2020, figurant en annexe du contrat de territoire,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat de territoire du Pays Dolois 2018-2020 entre la Région Bourgogne Franche-Comté, l'ARAPT du Pays Dolois et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Fait à Damparis,
Le 27 septembre 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale
- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
- ARAPT du Pays Dolois

